



Commune municipale Orvin

Orvin, le 25 juin 2025

ASSEMBLEE MUNICIPALE MERCREDI 25 JUIN 2025, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : M. xxx
Secrétaire : Mme xxx

Ayants droits : 55

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2024
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation et de son annexe I (commissions municipales) afin d'ajouter la commission d'école
4. Communications du conseil municipal
5. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 20 du 23 mai 2025 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». Les personnes n'ayant pas le droit de vote sont M. xxx, chef concierge à l'administration municipale, M. xxx, Mme xxx, et M. xxx. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

À l'issue de cette assemblée, les citoyennes et les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié.

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Trois personnes sont nommées scrutateurs : M. xxx, M. xxx et M. xxx.

L'assemblée compte 55 ayants droits au vote.

2. Présentation et approbation des comptes 2024

Par M. xxx, responsable du dicastère des finances. Il passe en revue tous les postes par dicastère.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 350'367.—. L'exercice 2024 boucle avec un excédent de charges de CHF 217'260.33.

Ci-après, les investissements 2024 :

Réaménagement Petit terrain Sous les Roches	CHF	21'308.95
Réfection chemins agricoles	CHF	142'866.40
Réfection Rte des Prés d'Orvin (la Hôle – Les Plans Dessous)	CHF	840.00
Réfection bâtiment Echelette 15 ancien hangar	CHF	71'692.35
Conduite eau de secours, 2 ^{ème} partie	CHF	2'920.65
Conteneurs semi-enterrés / Molok	CHF	4'552.40
Révision Plan d'aménagement local (PAL)	CHF	2'486.30
Traversée de la localité	CHF	262'320.95
Planification spéciale Prés-d'Orvin	CHF	17'169.05
Total dépenses d'investissement	CHF	526'157.05
Réfection chemins agricoles		
Subvention confédération	CHF	54'000.00
Subvention canton	CHF	54'000.00
Téléskis PdO remboursement prêt	CHF	2'000.00
Total subventions sur investissement	CHF	110'000.00

Les comptes 2024 bouclent avec un excédent de charges de - CHF 217'260.33.

Les comptes annuels 2024 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'art. 70 de la loi sur les communes (Co ; RSB 170.11).

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 Oco. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Compte de résultats :

	Charges du compte global	CHF 5'763'567.36
	Revenus du compte global	CHF 5'635'632.83
	Excédent de charges	CHF 127'934.53
Dont		
	Charges du compte général	CHF 5'023'658.32
	Revenus du compte général	CHF 4'806'397.99
	Excédent de charges	CHF 217'260.33
	Charges alimentation en eau	CHF 250'245.45
	Revenus alimentation en eau	CHF 202'431.85
	Excédent de charges	CHF 47'813.60
	Charges traitement eaux usées	CHF 343'946.79
	Revenus traitement eaux usées	CHF 477'564.49
	Excédent de revenus	CHF 133'617.70
	Charges gestion des déchets	CHF 114'725.25
	Revenus gestion des déchets	CHF 118'246.95
	Excédent de revenus	CHF 3'521.70
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	
	Dépenses	CHF 526'157.05
	Recettes	CHF 110'000.00
	Investissements nets	CHF 416'157.05

L'organe de vérification des comptes atteste la conformité et l'exactitude de la comptabilité.

L'organe de vérification Fiduciaire SORESA recommande l'approbation des comptes 2024.

Le conseil municipal ainsi que la commission des finances ont approuvé les comptes de l'exercice 2024 et en recommandent l'acceptation.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, les comptes 2024.

3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation et de son annexe I (commissions municipales) afin d'ajouter la commission d'école

Par Mme xxx, responsable du dicastère des écoles.

Novembre 2024 : pétition des parents.

Décembre 2024 : assemblée municipale avec une demande contraignante afin de mettre en place une commission.

Janvier – avril 2025 : démarches pour la modification du règlement.

Le but est :

- + Conseils
- + Proposition d'amélioration

- Identifier les problèmes
- Établir un plan d'action
- Mettre en place des mesures concrètes
- Soutenir la direction et le corps enseignant

Nombre de membres : 5 à 7 membres (un parent pourrait représenter un niveau mais la commission ne serait pas seulement intégrée par des parents d'élèves).

Nomination - par le conseil municipal et en fonction de ses propres motivations.

Le conseil municipal recommande d'accepter la modification du règlement d'organisation.

M. xxx demande quel est le pouvoir de la commission.

Mme xxx l'informe que les compétences seront très définies. Tout ce qui concerne la pédagogie, la commission n'aura aucun mot à dire car ça sera la direction qui fera le premier pas. Ça sera principalement de l'approbation pour une classe.

L'assemblée accepte à la majorité par 51 voix, sans avis contraire la modification du règlement d'organisation et de son annexe I (commissions municipales) afin d'ajouter la commission d'école.

4. Communications du conseil municipal

M. xxx informe qu'Orvin se met enfin au recyclage du plastique, qui rejoint un système cantonal bernois (Bring Plastic Back).

Actuellement 1kg de plastique brûlé produit 2,83 kg de CO². Ce qui est brûlé c'est 80% du plastique.

L'idée est de trouver une solution pour réduire le plastique brûlé en se joignant au Bring Plastic Back. Le recyclage préserve l'environnement soit, par exemple, 10 sacs de 35L (1,5 kg/sac) économise 42 kg CO² = 23L de pétrole = 7 kg de charbon.

Les ménages amènent les sacs à la déchetterie à Orvin ou aux alentours. C'est ensuite transporté à Celter et depuis là c'est conduit dans un centre de tri afin de les distribuer dans les cimenteries ou pour être transformés en matière plastique neuve.

Que faut-il mettre dans le sac de collecte ? Toutes les bouteilles en plastique de toutes sortes, tous les films d'emballage, tous les gobelets et les barquettes thermoformées, tous les tubes et tous les matériaux composites (sachets de chips et cartons de boissons).

Qu'est-ce qui ne doit pas être mis dans le sac ? Les bouteilles de boissons PET, le mobilier et tuyau d'arrosage, matériel de bureau et jouets, les emballages très sales (barquette thermoformée avec marinade), le sagex.

Le centre de tri se trouve à Lustenau (Autriche), près de la frontière (au sud du lac de Constance).

Un fois le tri effectué, le plastique est ramené en Suisse et une partie va dans les centres de création de granulé plastique (à Eschlikon en Thurgovie). Depuis là, ils créent de nouveaux produits. Le reste part en incinération.

Ce qui sort du sac en plastique c'est environ 63% qui sont recyclés et transformés en nouveaux produits, à l'exception du PS, des bouteilles en PET non destinées aux boissons et des cartons à boissons. Environ 34% sont utilisés comme combustible des substitutions dans l'industrie suisse du ciment. Et environ 3% sont incinérés avec les déchets ménager suisses.

Le matériel qui sort du recyclage est utilisé pour faire des gaines pour câbles, des bouteilles, des bidons, des sacs à ordures et des sacs de collecte ainsi que des films plastiques.

La collecte se fait déjà partout dans 17 cantons, 613 communes, 1'410 points de vente et 707 points de collecte.

A Orvin, le point de vente se fera chez Corinne et Francine et au bureau municipal. La collecte sera dans les déchetteries et chez les partenaires Sammelsack.

M. xxx demande afin de valoriser les déchets, est-ce que ça sera possible, une fois, de diminuer le coût de la taxe ?

M. xxx a déjà posé la question et actuellement avec ce système, ce n'est pas possible de faire diminuer mais espère qu'un jour ça sera possible.

Mme xxx aimerait savoir quel est le prix des sacs.

M. xxx informe que le prix, pour un sac de 17L = CHF 1.00, 35L CHF 1.90, 60L CHF 3.20 et 110L CHF 5.70. Malheureusement, ces sacs sont plus chers que les sacs CELTOR et il n'est pas possible de les avoir moins chers.

Mme xxx aimerait savoir s'il était possible de les compresser.

M. xxx souligne qu'il n'y a aucune indication et donc il est possible de les compresser.

Traversée d'Orvin :

M. xxx informe que la vidéo a été mise sur le site d'Orvin afin de montrer à quoi ressemblera la sortie d'Orvin. Actuellement, l'enrobée est posée. Les alentours sont plus ou moins terminés. Le marquage sera effectué le 4 juillet 2025.

Transports publics :

En ce qui concerne le bus, c'est une histoire très compliquée. Les arrêts de bus seront toujours utilisés mais uniquement par la ligne 71. La commune est en discussion avec les transports publics biennois. Le bus ne veut plus reprendre son chemin qui l'avait avant les

travaux, c'est-à-dire passer par Frinvillier. Ils continueront donc de passer par Evilard. Aucun levier n'est possible pour les 2 à 3 prochaines années. La commune essaie de mettre la pression.

M. xxx informe que c'est plus dangereux de passer par Evilard.

M. xxx confirme cela et ajoute que les bords de route commencent à se détériorer.

Nouveau véhicule :

M. xxx est allé avec les voyers réceptionner leur nouveau véhicule. Il est neuf et fonctionnel. Le nouveau est plus adapté que l'ancien qui avait 9 ans.

Mme xxx informe la démission de Mme xxx, directrice de l'école. Il y a quelques semaines, elle a donné sa démission et le conseil a dû trouver une solution de remplacement.

Le poste de direction sera donc séparé en trois : Mme xxx, enseignante spécialisée à Orvin qui s'occupera de la direction de l'enseignement spécialisé, Mme xxx et Mme xxx qui seront co-directrices au même pourcentage à l'école. Mme xxx sera la représentante physique de la direction mais seront deux à gérer.

Mme xxx est remerciée pour les trois ans passés à mettre son énergie dans sa fonction et le conseil municipal est ravi de ce nouvel échange avec les trois dames.

M. xxx demande si c'est l'intérimaire les trois personnes citées ou c'est fixe.

Mme xxx confirme que c'est fixe sur une année. Si elles se plaisent, elles seront libres de continuer.

M. xxx informe que suite au dernier orage du 4 juin, le réservoir Chéfour a reçu la foudre et donc a subi des dégâts. Le tableau électrique et des composants ont été grillés. Momentanément, la commune a dû passer par la conduite de secours pendant un week-end et aujourd'hui tous les éléments ont été remplacés et est fonctionnel comme d'habitude.

M. xxx demande si la nappe phréatique était dans la moyenne.

M. xxx signale qu'il a bien plu ce printemps et actuellement c'est 95L par minute pour les captages et la nappe est très haute, à moins de 7m.

M. xxx remercie pour le sens du civisme aigue pour avoir ratifié les comptes 2024 malgré pour la première fois un trait rouge et remercie le conseiller pour la tenue des comptes.

M. xxx remercie aussi d'avoir accepté ce règlement qui institue le retour de la commission scolaire. C'est un soutien à la direction et la personne qui s'occupe du dicastère en question. Une satisfaction d'avoir nommé des personnes qui travaillent déjà dans l'établissement scolaire. Une nouvelle dynamique au sein de l'école. Tous les éléments sont réunis pour que ça se passe au mieux.

M. xxx remercie Mme xxx pour tout le travail accompli dans ces transitions au niveau de la direction, pour l'élaboration et la recherche de solutions.

M. xxx remercie le village pour l'esprit citoyen critique mais participatif. Il suffit d'aller à la commune lors de la permanence du maire pour entrer en discussion.

M. xxx souligne que la ligne 70 – 71 va au-delà de la volonté des transports publics biennois. Il faut voir la chose qui s'appelle une conférence régionale du transport. Ça se revoit tous les 5 ans. Pour l'instant la ligne 70 est ce qu'elle est et passe par Evilard mais

il y a des projets de ligne transversale et donc les arrêts de bus, comme ils ont été construits, seront utilisés (pas tout de suite). C'est en réflexion.

C'est aussi une discussion avec les transports publics, quand le bus fait le rebroussement, la bourgeoisie a sollicité de l'aide pour ne plus à avoir à subir le rebroussement devant le local de la bourgeoisie à la Route des Prés-d'Orvin. Il faut trouver une autre solution en rebroussant par le bas du village. Il y a de plus en plus de famille qui habite en-bas, des usines. Rien n'est simple mais c'est une affaire à suivre.

La commune d'Orvin dit au revoir à M. xxx, administrateur des finances après 7 ans de service. Il a commencé comme employé d'administration et ensuite nommé comme administrateur des finances. Il est remercié pour son engagement et sa constante bonne humeur dans son travail, au service de la population. La commune lui souhaite plein succès dans sa nouvelle vie professionnelle et surtout une bonne santé.

Mme xxx, apprentie à l'administration communale. Déjà 3 ans passés sous les ordres de M. xxx. Une fille souriante, serviable qui a fait de l'excellent travail. Son contrat de travail se termine à la fin juillet.

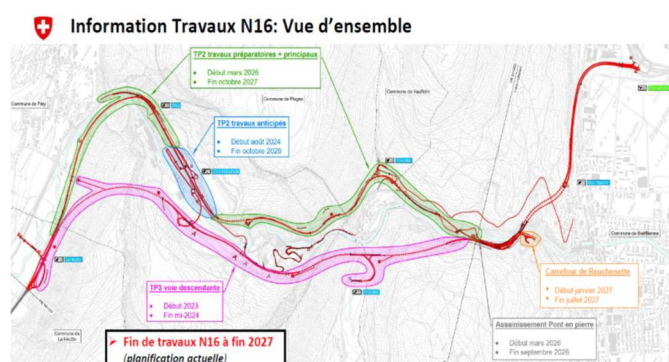
Dans les nouvelles personnes qui arrivent à l'administration c'est M. xxx qui a été nommé comme administrateur des finances en remplacement de M. xxx. Il commence le 1^{er} juillet. Il sera tout de suite mis sous la forme par le responsable du bureau, M. xxx afin d'être opérationnel très rapidement.

Une apprentie sans va, un apprenti arrive. L'administration accueillera, M. xxx, un jeune du village, en lui souhaitant la bienvenue et plein de succès.

En ce qui concerne les personnes assises sur le côté, il y a M. xxx, concierge de l'école, M. xxx et M. xxx. Ces deux messieurs ne sont pas là par hasard. M. xxx a fait la démarche pour obtenir la nationalité suisse. M. xxx est en passe de faire également la demande.

La fête du village se déroulera les 15, 16 et 17 août et cette année la commune aura une belle partie à jouer dans cette fête. Le vendredi soir dans la partie officielle, la commune fera l'inauguration de la fin des travaux. Ça marquera la fin officielle du chantier au niveau de la population. L'invité d'honneur de la fête sera Mémoire d'ici de Saint-Imier qui élabore un livre intitulé « Si Orvin nous était conté ». Le stand se tiendra chez M. xxx.

Concernant les travaux de la N16 (Tavannes – Bözingenfeld)



Avec les maires du Bas-Vallon, il a été décidé de convoquer l'OFROU (l'office fédéral des routes) afin d'expliquer clairement les prochaines phases de travaux.

Une piste cyclable est actuellement en train d'être créée. Il est obligatoire de sortir le trafic, vélo, vélomoteur de cette route actuelle et de celle qui descend.



Information Travaux N16: Principe de circulation durant le chantier TP2 Principaux

Situation générale

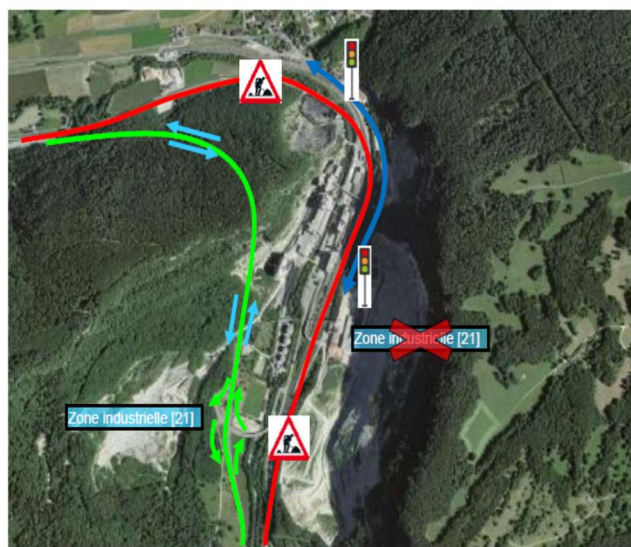
- VM fermée au trafic N16 entre La Heutte et Bienne nord (Octobre 2026 – Octobre 2027)
- Circulation en bidirectionnelle sur voie descendante (VD)
- Deux-roues légers interdits dans trafic bidirectionnel
- Trafic agricole interdit dans trafic bidirectionnel $V_{\min}$ 50km/h
 - Déviation trafic lent via Péry, Rondchâtel via zone chantier, VTL, Orvin, Evillard



Information Travaux N16: Principe de circulation durant le chantier TP2 Principaux

Entrée Jct n°21 ZI fermée

- Itinéraire Ronchâtel → Jura: insertion sur voie montante avec la nouvelle entrée provisoire
- Itinéraire Bienne → Ronchâtel: sortie via la nouvelle bretelle provisoire





Information Travaux N16: Principe de circulation durant le chantier TP2 Principaux

Entrée Jct n°22 Frinvillier fermée

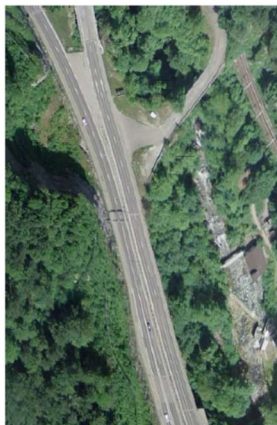
- Itinéraire Bienne/Boujean → Orvin / plateau Diesse:
 - ½ tour à Bienne-nord via Evillard ou
 - ½ tour à ZI (Ronchâtel) via nouvelle bretelle sortie
- Itinéraire Orvin / plateau Diesse / Romont → Jura
 - insertion à Frinvillier sur VD et ½ tour à Bienne-nord



Giratoire Bienne Nord

Etude de variantes

- **Variante 1** : Suppression du giratoire et retour à l'ancien tracé (passage de déviation à ouverture manuel)
- **Variante 2** : Maintien du giratoire dans sa configuration actuelle
- **Variante 3** : Maintien du giratoire en configuration goute

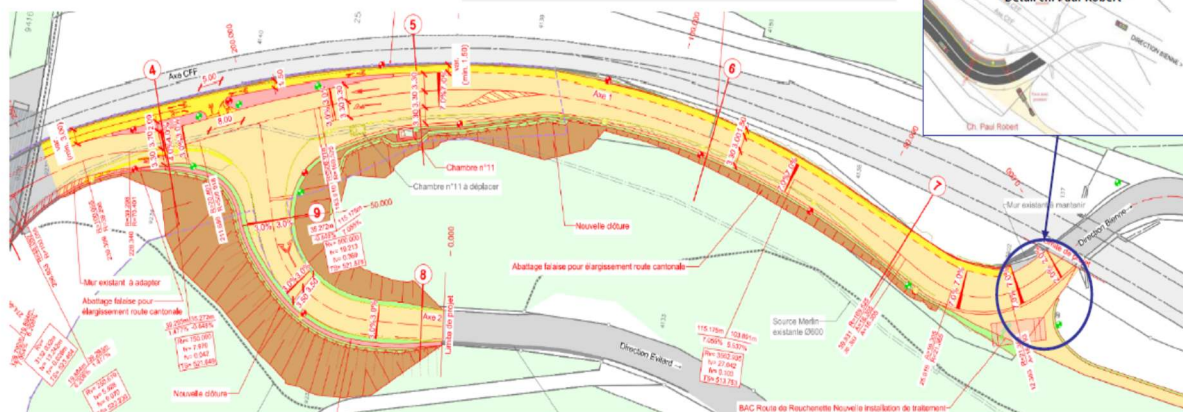




Travaux carrefour Reuchenettestrasse (d'Evilard)

Aménagements du carrefour

- Réalisation des aménagements
(Janvier 2027 – Juillet 2027)
- Raccordement du ch. Paul-Robert géré
par feux.
(Planification actuelle)



C'est un carrefour catégorisé comme très dangereux. Il ne sera pas possible de faire un rond-point. Par contre, ils mettront des feux en réaménageant le carrefour de janvier à juillet 2027 afin de mettre en sécurité les vélos, les vélomoteurs et permettre à ceux-ci d'entrer dans la circulation de manière plus aisée. Le grand défi est la personne qui devra faire la programmation des feux.

Les travaux d'Evilard (2026) se coordonneront avec les travaux de la N16.

5. Divers

M. xxx informe le résultat final de la rénovation/construction du petit terrain de jeux sous la Roche.

Les mêmes dimensions ont été gardées mais simplement de le rénover. Le but de ces constructions est de faire un endroit convivial où les gens auront plaisir à se retrouver à boire un verre mais pour autant qu'il n'y ait pas de nuisance sonore vis-à-vis des voisins. Raison pour laquelle dans cette cabane, il n'y a pas d'électricité. Il y aura juste un panneau solaire avec 2 lampes LED quand la nuit tombera. Toute la construction a été effectuée par les artisans d'Orvin qui sont remerciés.

Les 2 voyers ont œuvré pour faire l'aménagement extérieur (place pétanque, gazon, revêtement de la maison, la pose du grill).

Cette place sera utilisée à partir de vendredi 27 juin 2025. La date d'inauguration sera décidée par le conseil lundi prochain.

La place de foot reste et le mât des BKW sera changé.

Mme xxx demande s'il était possible d'installer des WC.

M. xxx informe qu'il a été pensé à des toilettes mais le problème c'est qu'il faut les entretenir et ce n'est pas le travail des voyers. Il y a aussi la cantine et avec les toilettes de la cantine, l'idée est de faire des toilettes publiques aussi pour les grimpeurs. À voir par la suite.

Mme xxx aimerait savoir s'il y avait des poubelles pour les chiens.

M. xxx avoue qu'il n'y a pas pensé. Il y aura des poubelles. Il y aura aussi un règlement. À voir s'il y aura une mauvaise utilisation.

M. xxx demande s'il faudrait réserver la place ou ça serait accessible à tout le monde.

M. xxx souligne que ça sera ouvert à tout le monde.

M. xxx aimerait savoir si le réservoir à eau du Tschna, serait réparé et pour le moment rien n'a été fait.

M. xxx signale que le bassin en lui-même ne sera pas fait cette année par contre la vanne sera changée et tout le système boisé (où les bus roulent) sera changé cette année. Si ça n'était pas fait cette année, le conseil regarderait pour le mettre au budget l'année prochaine.

Mme xxx demande si le conseil sait ce qu'il se passe avec la panne Swisscom, ils font des travaux.

M. xxx mentionne qu'il n'a rien entendu, la commune n'a pas été informée.

M. xxx aimerait savoir ce qu'il en ressort de la contamination des eaux.

M. xxx souligne qu'il y a eu une année exceptionnelle. Les terrains étaient tellement gorgés d'eau et ne filtraient plus rien. C'est très difficile de pouvoir dire la réelle cause. Les capteurs ont signalé ce problème. Des quantités importantes dans la nappe phréatique. La pose d'un turbidimètre et ce que la commune s'aperçoit c'est des venues d'eau importante et une intensité d'orage qui a beaucoup changé. Ça veut dire que la filtration est moins optimale ainsi les bactéries peuvent passer.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 21h30.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

xxx

xxx